

METROPOLE ROUEN NORMANDIE DEPARTEMENT URBANISME ET HABITAT DIRECTION DE L'URBANISME REGLEMENTAIRE IMMEUBLE LE 108 108 ALLEE FRANCOIS MITTERRAND - CS 50589 76006 ROUEN CEDEX

Siège Social

Chemin de la Bretèque - CS 30059 76237 Bois-Guillaume cedex Tél. : 02 35 59 47 47

Fax: 02 35 12 21 08 Emall: accueil76 @normandie.chambaqrl.fr N/Réf : DOL/NM

Pôle Territoires et Environnement

Dossler suivi par Mme Delphine OMNES-LEBLANC

Ligne directe: 02.32.78.80.59

amenagement.urbanisme@normandie.chambagrl.fr

Bois-Guillaume, le 15 mars 2021

<u>Objet</u>: Avis sur le projet de modification simplifiée n°1 du Plan Local d'Urbanisme (PLU) métropolitain

Dossier suivi par Mme Laetitia PETIT

Monsieur le Président,

Par courrier reçu en date du 10 mars 2021, vous nous soumettez le projet cité en objet et sollicitez l'avis de la Chambre d'agriculture.

Le projet de modification simplifiée porte sur la rectification d'erreurs matérielles et l'ajustement de certaines dispositions réglementaires au dossier de PLU.

Ce projet de modification n'a aucun impact sur les espaces et activités agricoles de la commune.

Nous n'avons aucune remarque à formuler et nous lui donnons un avis favorable.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de nos sentiments les plus distingués.

Sébastien LEVASSEUR Vice-Président de la Chambre d'agriculture Président de la Commission Territoires